

me semble que dans des cas comme celui-là, tout ministre devrait intervenir et rappeler à la province que nous aussi nous avons le pouvoir d'initiative. Nous avons le droit de lancer des projets, nous avons le droit de dire que dans notre opinion, tel projet est prioritaire par rapport à tel autre que la province voudrait essayer de nous «vendre». Si nous ne nous réservons pas cette prérogative, monsieur le président, il me semble que nous faussons tout le sens des négociations fédérales-provinciales. C'est l'esprit même des ententes de développement qui est mis en jeu ici et qui risque de s'effondrer. Je veux que le ministre dise s'il est disposé à reconnaître avec moi que le gouvernement fédéral a un pouvoir d'initiative. Si nous ne l'avons pas, monsieur l'Orateur, je pense que plusieurs d'entre nous avons perdu notre temps depuis plusieurs années. J'ai l'impression que le ministre va nous dire que dans bien des cas, oui, non seulement nous avons droit à un regard, nous avons encore le droit de critiquer. Mais nous avons aussi, vu que nous payons 80 p. 100 ou 75 p. 100 ou 80 p. 100, et parfois plus, du coût de ces ententes, quand ce n'est pas 100 p. 100, nous devons nous réserver le droit, à un certain moment, de fermer la barrière et de dire: Voilà, notre décision est finale, nous voudrions que vous, nos partenaires provinciaux, acceptiez cette fois notre priorité, priorité à laquelle nous ne vous demandons que de contribuer seulement à 20 p. 100.

Avant de reprendre mon siège, monsieur le président, je voudrais parler brièvement d'une autre sous-entente de développement, qui concerne l'agriculture. J'ai été heureux de voir qu'on a procédé tout dernièrement à l'inauguration d'un centre d'information agricole dans la circonscription qui se trouve au sud de la mienne. Monsieur le président, c'est vraiment bon pour l'agriculture, mais cela ne règle pas, à mon avis, une foule de problèmes fondamentaux en ce qui concerne l'agriculture en général au Nouveau-Brunswick. Cette entente-là contenait une disposition pour la mise sur pied, elle réserva effectivement des crédits pour la création d'une école d'agriculture pour les parlants français du Nouveau-Brunswick.

En dépit de nouvelles études qui ont été faites à ce sujet-là, jusqu'à maintenant, autant que je sache, rien, absolument rien n'a été décidé, et si je ne m'abuse, je crois comprendre que ce qui «accroche» à l'heure actuelle, c'est que l'on ne semble pas s'entendre sur la nature précise de cette école de formation pour les jeunes agriculteurs francophones et sur son emplacement.

Eh bien, moi je voudrais faire un plaidoyer non seulement en faveur de l'école pour jeunes agriculteurs de langue française, mais également pour inciter le ministre à se pencher le plus tôt possible sur ce dossier, s'il n'a pas eu l'occasion de le faire encore, en vue de hâter le développement de cette institution. Si on ne le fait pas, si on retarde davantage, eh bien, c'est toute l'agriculture du Nouveau-Brunswick qui va en souffrir. L'agriculture n'est pas la prérogative du sud de la province. Elle est une activité qui se pratique par plusieurs centaines de citoyens au Nouveau-Brunswick, peu importe la région qu'ils habitent.

Et je m'en voudrais de ne pas mentionner en ce moment l'extrême urgence de régler ce problème le plus tôt possible, étant donné la situation difficile dans laquelle se trouve surtout la culture de la pomme de terre depuis quelques années,

Subsides

situation difficile, qui n'a pas été causée uniquement par l'industrie de la pomme de terre elle-même, mais qui a été empirée par des facteurs extérieurs à l'industrie et à son bon vouloir. J'en ai assez dit pour le moment, monsieur le président, je voudrais donner l'occasion au ministre de me répondre.

● (1650)

[Traduction]

M. MacKay: Monsieur le président, c'est avec plaisir que je réponds à ces questions et promets au député de mener une enquête approfondie afin de lui fournir plus de renseignements.

Au sujet de l'aéroport de St-Léonard, si je me souviens bien, j'en ai discuté avec le premier ministre Hatfield au début de l'été. Le premier ministre se demandait si les fonds du MEER devaient vraiment servir à construire ou à financer en partie ce genre d'aéroport. Si j'ai bonne mémoire, il pensait que c'était peut-être davantage du ressort de mon collègue, le ministre des Transports, qui a des fonds destinés à financer la construction de petits aéroports.

M. Breau: Avez-vous vu combien il lui restait?

M. MacKay: Je ne le lui ai pas demandé, mais je ne pense pas qu'il reste suffisamment d'argent pour pouvoir financer ce genre de projets. Voilà le problème. Je crois qu'il restait seulement 5 ou 6 millions de dollars en caisse et je me souviens que des fonds du MEER ont servi à améliorer un aéroport dans la région du détroit de Canso. Donc, il y a déjà eu un précédent, mais je pense que c'était surtout une question de principe pour M. Hatfield, car il voulait que ces fonds viennent du ministère des Transports plutôt que du MEER.

Je vais étudier la question et voir ce qu'il y a moyen de faire. Si je ne m'abuse, M. Hatfield se disait que si le ministre des Transports pouvait le faire, cela laisserait au MEER davantage d'argent pour faire d'autres choses qui lui sembleraient plus directement en rapport avec le développement régional. Le député n'ignore pas qu'on finit toujours par se retrouver devant le dilemme suivant: quelles sommes il faudrait consacrer à la construction de certains types de routes ou d'installations de stationnement plutôt qu'à des projets plus orientés vers la création directe d'emploi? Comme le gouvernement fédéral paie la part du lion dans les projets du MEER, il devrait certainement, j'en conviens, avoir le pouvoir de fixer ou de modifier certains objectifs.

Ce que je voulais dire—de façon peut-être maladroitement—c'est qu'il existe parmi les options possibles permettant de modifier les priorités des ententes-cadres de développement dans ma propre province, la Nouvelle-Écosse, une entente auxiliaire qui a été mise sur pied sans que l'on tienne réellement compte ni de l'avis de ce secteur ni de celui du ministère provincial et qui, de ce fait, n'est pas vraiment satisfaisante et devrait donc être renégociée.

En attendant, il y aurait peut-être lieu de consacrer ces fonds à . . .

Le vice-président: A l'ordre! Comme il est 5 heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander l'autorisation de reprendre l'étude du bill plus tard dans la journée ou à la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)